

Flash sécurité

Cadre d'utilisation

Un « flash sécurité » est utilisé dans le cadre d'actions de communication réalisées pour améliorer la démarche de prévention des risques professionnels.

Il a pour objectif la sensibilisation des agents aux risques professionnels.

Il permet de partager des retours d'expériences, de rappeler certaines bonnes pratiques, certaines règles ou consignes de sécurité qui doivent être appliquées.

Ce flash sécurité permet également d'apporter des informations aux équipes sur des potentielles actions correctrices à mettre en œuvre pour la réduction des risques.
(Ex : retours d'expérience sur les accidents et actions correctrices mises en place pour éviter la récurrence des faits).

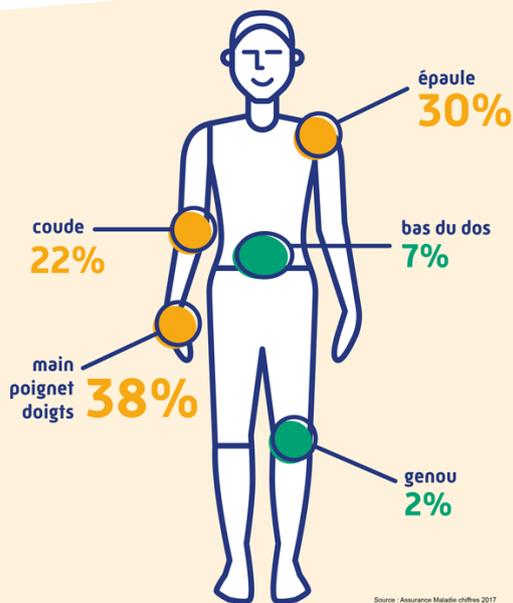
Un modèle vierge « flash sécurité », disponible dans les modèles de documents mis à disposition des collectivités sur le site www.cdg11.fr, est proposé par le CDG11.

Il doit être adapté, modifié et complété par les utilisateurs en fonction des thématiques devant être abordées au sein de chaque structure.

L'exemple suivant porte sur la thématique des troubles musculo-squelettiques, dans le cadre de la récurrence d'accidents au sein d'un service d'aide à domicile.

- ⇒ Nombreux accidents de travail liés à des faux-mouvements
- ⇒ Causes primaires identifiées lors des analyses :
 - ❑ Humaines :
 - Ex : les agents ont accepté de réaliser des tâches qui n'étaient pas prévues au contrat.
 - Ex : les agents n'avaient pas connaissance des limites à appliquer lors de leurs interventions.
 - ❑ Organisationnelles :
 - Ex : les tâches réalisées, sur demande du bénéficiaire, n'étaient pas prévues initialement dans les missions.
 - Ex : la fiche de missions de l'agent et les limites de l'intervention n'ont pas été réalisées
 - Ex : les consignes n'ont pas été transmises de manière claire à l'agent
 - ❑ Techniques / matérielles :
 - Ex : les moyens et aides à la manutention n'étaient pas disponibles pour réaliser ces tâches.
 - Le port et le déplacement de charges lourdes étaient trop importants

Si des causes identiques ont été retrouvées lors des analyses, il est possible de communiquer d'une manière générale sur les accidents. Dans le cas contraire, la communication peut porter sur chaque accident.



TROUBLES MUSCULO SQUELETTIQUES

Les conséquences pourraient être plus graves



Actions correctrices

1. **Réaliser des visites** du domicile des bénéficiaires en amont des interventions (utiliser la fiche d'identification des risques lors de la visite) et cadrer les limites des interventions avec le bénéficiaire.
2. **Réaliser une fiche exhaustive des missions des agents** en précisant les limites et les mesures de prévention à adopter.
3. Demander aux bénéficiaires la mise en œuvre de mesures de prévention en fonction des risques identifiés (Ex : mise en place de roulettes sous les meubles si des meubles sont à déplacer, mettre à disposition un chariot sur roulettes pour la réalisation des courses...)

Ce qu'il est nécessaire de faire pour préserver sa santé

4. **En amont des interventions**, veiller à ce que les tâches et les limites soient claires et bien définies aussi bien pour les bénéficiaires que pour les agents
5. **Respecter** les tâches prévues au contrat et les limites édictées par la fiche de missions
6. Si le bénéficiaire demande la réalisation de tâches supplémentaires, ou si des contraintes sont présentes pour la réalisation des missions, **informer la hiérarchie avant réalisation** et, en cas de nécessité, réfléchir avec le bénéficiaire aux **mesures de prévention possibles pour éviter toute altération de la santé et tout accident.**

15-04-22 :

Un agent a voulu déplacer un meuble encombré pour faire le ménage et s'est bloqué le dos
1 mois d'arrêt

18-04-22 :

Un agent a accepté de réaliser des courses plus importantes que prévues et s'est blessé aux épaules en portant des sacs très chargés.
3 semaines d'arrêt

Pour rappel

Lorsque des moyens de maintenance sont disponibles, **utiliser les matériels et équipements à disposition** pour réaliser les tâches prévues.

Porter les EPI nécessaires



Prendre en compte l'environnement de travail afin d'assurer sa propre sécurité : être vigilant et ne prendre aucun risque.

**Soyons vigilants et respectueux des règles.
La santé, ça n'a pas de prix !**